



DON D'ORDINATEURS* POUR LES COLLÉGIENS

2025-2026

Pass⁺
hauts-de-seine • yvelines

*Mise à disposition aux collégiens boursiers
ou selon les conditions de ressources



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN ORDINATEUR PORTABLE ?

Les collégiens scolarisés ou domiciliés dans les Hauts-de-Seine ainsi que les jeunes de 11 à 16 ans accueillis dans un établissement spécialisé et domiciliés dans les Hauts-de-Seine.

L'ordinateur est accordé aux collégiens boursiers ou sous condition de ressources de la famille, le quotient familial mensuel doit être inférieur ou égal à 880 €.

COMMENT LE DEMANDER ?

Les demandes sont à faire depuis le compte **PASS+** **avant le 30 avril 2026**
Les collégiens de 3^e doivent faire leur demande d'ordinateur **avant le 31 décembre 2025**.

Déjà inscrit au Pass+

Connectez-vous à votre compte **PASS+**

> **Si vous êtes boursier** : validez votre statut via la pop-up API Scolarité et la demande d'ordinateur sera automatiquement validée, ou déposez un justificatif de bourse et validez la demande.

> **Si vous n'êtes pas boursier** : communiquez vos informations fiscales ou importez vos justificatifs de ressources et validez la demande.

Pas encore inscrit au Pass+ :

Créez un compte sur passplus.fr puis suivre les mêmes étapes que ci-dessus.

INFORMATIONS PRATIQUES

- > L'ordinateur portable est livré au domicile de la famille.
- > Pour tout dysfonctionnement de l'ordinateur, le Département met en place une assistance technique spécifique
- > À l'issue de sa scolarité dans un collège des Hauts-de-Seine, l'ordinateur est cédé au bénéficiaire par le Département.

Pour vous aider :

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 19h

www.passplus.fr

